

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 18
Présents : 17
Pouvoirs :
Votants : 17

Date de la convocation :

4 décembre 2019

Date d'affichage :

4 décembre 2019

Présents : MM. - Michel BRARD – Catherine LEBOUQCQ - Michel BENEDETTI - Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET - Adjoint
Marc LIBERT - Nicolas HARDY - Aline JOSSE - Karine HUART - Anne-Marie VEILLÉ - Charles DAVENEL - Madeleine DENIS - Jean-Marc COSTENTIN - Christian THÉBAULT – Anne LEGOUBÉ - Patricia PAUTONNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents : Sébastien TROUVÉ

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEBOUQCQ est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2019
- Travaux d'aménagements extérieurs du pôle : attribution du marché suite à la consultation (*délibération*)
- Travaux de réhabilitation du bar tabac : attribution des marchés suite à la consultation (*délibération*)
- Acquisition d'un terrain – projet « photovoltaïque » (*délibération*)
- Garantie des prêts de Fougères Habitat pour les 12 logements (*délibération*)
- Création d'un emploi au service administratif (*délibération*)
- Assainissement : fin de compétence et dissolution juridique du budget annexe (*délibération*)
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2019 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2019. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Travaux d'aménagements extérieurs du pôle : attribution du marché suite à la consultation

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Suite à la consultation pour les travaux d'aménagements extérieurs du pôle, Monsieur le Maire informe de la réception de 2 offres :

- entreprise STPO pour un montant de : 121.368,75 € HT / 145.642,50 € TTC
- entreprise DAUGUET pour un montant de : 158.103,50 € HT / 189.724,20 € TTC

Après analyse des offres, par le cabinet d'architecture « Gautier-Guilloux », et au vu du rapport d'analyse, la commission des marchés PROPOSE de retenir :

l'entreprise STPO pour un montant de : 121.368,75 € HT / 145.642,50 € TTC.

Il est aussi précisé qu'un avenant négatif sera à prévoir pour le poste éclairage public, les travaux étant effectués par le SDE. Le marché STPO sera au final d'un montant de 103.113,75 € HT / 123.736,50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- retenir l'entreprise STPO de LAVAL pour un montant de 121.368,75 € HT – 145.642,50 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment le marché avec l'entreprise.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019, opération 13, article 2315.

Travaux de réhabilitation du bar tabac : attribution des marchés suite à la consultation

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Suite à la consultation pour les travaux de réhabilitation du bar tabac, décomposée en 16 lots, Monsieur le Maire précise que plusieurs offres ont été déposées mais 4 lots sont sans offre :

- le lot n°2 : terrassement/VRD
- le lot n°4 : ravalement
- le lot n°5 : charpente bois
- le lot n°14 : plomberie

Pour ces lots sans offre, déclarés sans suite, une autre consultation, sans publicité ni mise en concurrence préalables, est en cours et ils seront attribués ultérieurement.

Pour les autres lots, après analyse des offres déposées, par le cabinet d'architecture « Couason & Launay », et au vu du rapport d'analyse, la commission des marchés propose :

- de déclarer sans suite, pour motif économique, le montant des offres étant nettement supérieur à l'estimatif :
 - le lot n°3 : gros-œuvre
 - le lot n°10 : cloisons sèches-isolation
 - le lot n°16 : chauffage-ventilation-climatisation-hottes

Une nouvelle consultation va être lancée, après avis aux entreprises ayant répondu sur ces lots.

- de retenir les entreprises suivantes pour :
 - lot 1 : démolition-déconstruction : entreprise CHEENNE de Fougères pour un montant de 33.565,61 € HT (40.278,73 € TTC)
 - lot 6 : traitement-sablage charpente bois : entreprise SAPA de Puceul pour un montant de 9.216,90 € HT (11.060,28 € TTC)
 - lot 7 : couverture zinc-étanchéité : entreprise LEDRU de Javené pour un montant de 19.448,05 € HT (23.337,66 € TTC)
 - lot 8 : menuiseries extérieures aluminium : entreprise MELOT de Javené pour un montant de 47.606,50 € HT (57.127,80 € TTC)
 - lot 9 : menuiseries intérieures : entreprise MELOT de Javené pour un montant de 28.827,00 € HT (34.592,40 € TTC)
 - lot 11 : plafonds suspendus : entreprise KOEHL de Dingé pour un montant de 7.369,87 € HT (8.843,84 € TTC)
(+ chiffrage, en option, autre type de plafond salle de restaurant)
 - lot 12 : carrelage-faïence : entreprise LAINE de Saint Quentin sur le Homme pour un montant de 40.912,85 € HT (49.095,42 € TTC)
 - lot 13 : peinture-revêtements de sol : entreprise THEHARD de Vitré pour un montant de 21.878,97 € HT (26.254,76 € TTC)
 - lot 15 : électricité courants forts et faibles: entreprise RAUT de Javené pour un montant de 47.424,35 € HT (56.909,22 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- retenir les entreprises ci-dessus énumérées, pour les lots 1, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 15 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment les marchés avec les entreprises.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019, opération 14, article 2313.

Jean-Luc VALLET propose de faire chiffrer une option carrelage pour la salle du restaurant, un sol stratifié ayant étant prévu dans le cadre de la consultation.

Acquisition d'un terrain : projet « photovoltaïque »

Michel BRARD rappelle l'étude en cours, avec le cabinet « Cohérence ENERGIES », sur la faisabilité d'un projet « photovoltaïque », sur un terrain situé au lieu-dit « La Boitardière » et appartenant à Monsieur BEAUVARGER.

Cette étude précisera également le potentiel de production, les différents types d'installation envisageables, les possibilités de « gestion » de ce projet (communale, privée, en partenariat avec des organismes privés...).

Après quelques échanges entre Monsieur le Maire et Monsieur BEAUVARGER, ce dernier propose de vendre son terrain, d'une superficie de 50.286 m², à 0,60 € le m².

Michel BRARD propose alors au conseil municipal, soit de l'acheter dès maintenant ou d'attendre les retours de l'étude, voir même d'attendre l'avis définitif relatif à la révision du PLU, qui classe ce terrain en zone Ne (où sont admis les équipements de production d'énergie).

Nicolas HARDY pense que c'est un peu vite de s'engager maintenant n'ayant pas la certitude de la faisabilité du projet et n'ayant pas d'éléments chiffrés.

Michel BRARD propose alors de fixer une réunion avec le bureau d'études en janvier prochain et de reporter la décision d'achat du terrain.

Le conseil municipal valide cette proposition.

Garantie des prêts de Fougères Habitat pour 12 logements

Monsieur le Maire rappelle qu'en décembre 2018, Fougères Habitat a sollicité la commune pour la garantie de prêts, souscrits pour financer les travaux de construction des 12 logements de l'Espace Ferdinand de Lariboisière. Une délibération en date du 12 décembre 2018 a donc été prise accordant la garantie des prêts.

Or, cette demande a été faite trop tôt, Fougères Habitat n'étant pas en possession du contrat de prêt.

Par courrier en date du 13 novembre 2019, Fougères Habitat sollicite à nouveau la commune pour la garantie des prêts auquel est joint le contrat de prêt n°101570 signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires).

Rappel des caractéristiques des prêts :

- type : PLUS
- montant : 740.000,00 €
- taux : taux livret A en vigueur majoré de 60 points
- durée : 40 ans
- profil d'amortissement : DL
- progressivité des annuités : 0 %

- type : PLAI
- montant : 180.000,00 €
- taux : taux livret A en vigueur minoré de 20 points
- durée : 40 ans
- profil d'amortissement : DL
- progressivité des annuités : 0 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accorder sa garantie, à hauteur de 100%, pour le remboursement des prêts d'un montant total de 920.000,00 euros, souscrits par l'emprunteur, Fougères Habitat, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°101570 constitué de 2 lignes du prêt, pour la construction de 12 logements à Javené « Résidence Ferdinand de Lariboisière ».

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 95-05 du 12 décembre 2018.

Création d'un emploi au service administratif

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 octobre 2019 décidant de recruter un agent contractuel au sein du service administratif de la mairie, sur le poste de l'accueil (remplacement de Laurence).

Après échange avec la Trésorerie, au vu du Décret 2016-33, cette délibération ne suffit pas, le recrutement ne peut se faire que si un poste correspondant est créé.

Monsieur le Maire propose, pour régularisation, et en complément de la délibération n°86-02 du 16 octobre 2019, de créer un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, affecté au service administratif de la mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- créer un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, affecté au service administratif de la mairie, à temps complet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Assainissement : fin de compétence et dissolution juridique du budget annexe

Dans le cadre de la Loi NOTRe, Monsieur le Maire rappelle le transfert de la compétence « eau et assainissement », à Fougères Agglomération, au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur Le Trésorier demande alors à la commune de délibérer pour acter la fin de la compétence, la dissolution juridique du budget annexe assainissement (= clôture du budget) et faire le choix du transfert, ou pas, ou en partie, des résultats de clôture 2019.

Dans le cadre du projet de Loi Engagement et Proximité, Michel BRARD précise qu'il y a une commission mixte paritaire qui se réunit ce jour et pense que les conditions du transfert peuvent encore évoluer. Il propose d'attendre les résultats de cette commission avant de délibérer.

Aussi, il souligne que ce serait intéressant que Fougères Agglomération apporte des explications écrites afin que le conseil municipal délibère en connaissance du dossier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas délibérer ce jour et de se réunir à nouveau le 18 décembre 2019.

Questions diverses

Mutuelle communale : Catherine LÉBOUCQ précise que Monsieur DEVALLEE de Solimut Mutuelle a assuré sa dernière permanence et qu'au total, 11 contrats d'adhésion ont été signés (pour 16 personnes).

CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 18 décembre 2019 à 20 h 30
- Prochain conseil municipal : mercredi 22 janvier 2020 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 18 décembre 2019 à 19 h 30
- Commission des marchés : vendredi 17 janvier 2020 à 9 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

La secrétaire,
Catherine LÉBOUCQ



Le Maire,
Bernard DELAUNAY


